ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Orne

Attestation « Savoir-nager » en sécurité

Définie par l'arrêté du 28 février 2022 relatif à l'attestation du « savoir-nager » en sécurité

Cette attestation est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement :

Nom …… Prénom ……

à l'élève :

Nom : …… Prénom : ……

Date de naissance : ……/……/……..

Ecole / Collège : ……

Académie : ……..

Cachet de l'établissement et signature du directeur d'école ou du chef d'établissement

Professionnel agréé (MNS)

Professeur